



**Délibération**  
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220217-2022\_3MODCSI-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

### 2022 – 3 MODIFICATION DU CONTRAT DE SECURITE INTEGREE ENTRE LA VILLE DE SAINTES, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES ET L'ETAT (2021-2026)

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents :** 22

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier

**Excusés ayant donné pouvoir :** 8

CARTIER Nicolas à CREACHCADEC Philippe, CHABOREL Sabrina à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, JEDAT Günter à DRAPRON Bruno, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, PARISI Evelyne à CALLAUD Philippe, TORCHUT Véronique à Marie-Line CHEMINADE

**Absents excusés :** 5

BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, DELCROIX Charles, DIETZ Pierre, ROUSSAUD Barbara

**Secrétaire de séance :** TOUSSAINT Charlotte

**Date de la convocation :** 11/02/2022

**Date d'affichage :** 23 FEV. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Vu la Circulaire n° 6258-SG du 16 avril 2021 - mise en œuvre des contrats de sécurité intégrée,

Vu la Délibération n°2021-148 du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 concernant le contrat de sécurité intégrée entre la Ville de Saintes, la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'Etat (2021-2026),



Considérant que la mise en place du contrat de sécurité intégrée vise à renforcer la coordination et l'articulation des forces de sécurité intérieures, et de leur permettre de mettre en œuvre une action résolue et cohérente contre les incivilités ainsi que la délinquance du quotidien,

Considérant que le Contrat de Sécurité Intégrée s'inscrit dans un esprit de coopération ainsi que de responsabilité, les services de l'État, le Procureur de la République, la Ville de Saintes ainsi que l'Agglomération de Saintes s'engagent par le présent contrat à porter des solutions opérationnelles aux enjeux du territoire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant qu'au-delà de la convention de coordination, déjà existante entre la Police Municipale et la Police Nationale, la Mairie de Saintes, la CDA de Saintes et l'État ont souhaité s'engager dans une approche globale des questions de sécurité par un partenariat doté de moyens organisationnels, matériels et humains,

Considérant que ce document de référence détermine, pour la période 2021 à 2026, les modalités qualitatives et quantitatives de moyens et de dispositifs destinés à améliorer la lutte contre l'insécurité et les priorités pour l'ensemble des domaines opérationnels de sécurité,

Considérant que l'objectif est de continuer la mise en synergie des acteurs de la prévention de la délinquance et de renforcer leur capacité de réponse,

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer à ce document les dispositions prévues par la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République notamment en ce qui concerne les atteintes aux principes républicains et à la laïcité, et à la mise en place des contrats d'engagement républicain auprès des associations bénéficiant de subventions publiques,

Considérant que le document qui avait été présenté lors du dernier Conseil Municipal a été modifié de façon substantielle avant sa signature prévue à la fin du mois de février,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer le Contrat de Sécurité Intégrée entre l'Etat, la Ville de Saintes et l'Agglomération de Saintes pour la période 2021-2026, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 30**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 017-211704150-20220217-2022\_3MODCSI-DE



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



© SDCI - Préfecture de La Charente-Maritime

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>I) SÉCURITÉ INTERIEURE .....</b>	<b>5</b>
1.1) Les effectifs pluriannuels des Forces de Sécurité Intérieure	5
1.2) Méthode d'emploi des policiers et gendarmes et autres moyens humains	5
1.3) Les moyens matériels .....	10
1.4) Vidéoprotection .....	12
1.5) Faciliter l'accueil des nouveaux policiers et améliorer leurs conditions de vie	13
1.6) S'engager au service d'une protection inclusive de la population	13
1.7) Garantir une articulation efficiente des organes de gouvernance	14
1.8) Perspectives en matière d'expérimentation de nouvelles compétences de la Police Municipale .....	14
<b>II) JUSTICE.....</b>	<b>15</b>
2.1) Les effectifs pluriannuels .....	15
2.2) Justice pénale de proximité	15
2.3) Faciliter l'accueil des nouveaux agents et améliorer leurs conditions de vie	16
<b>III) PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE .....</b>	<b>17</b>
3.1) S'engager contre la délinquance .....	17
3.2) Agir contre la délinquance dans les quartiers prioritaires	19
3.3) Prévenir les addictions et les formes nouvelles de la délinquance	19
3.4) Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	21
3.5) Mieux prendre en charge les victimes .....	22
<b>IV) POLITIQUE DE LA VILLE.....</b>	<b>24</b>
4.1) Traiter les enjeux autour de l'enfance et de la jeunesse	24
4.2) S'engager pour la réussite éducative	25
4.3) Faire vivre le lien social au service de la sécurité de tous	25
<b>V) ÉDUCATION .....</b>	<b>27</b>
5.1) Sécuriser les établissements scolaires .....	27
<b>VI) ATTEINTES AUX PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE .....</b>	<b>29</b>
6.1) Communautarisme .....	29
6.2) Radicalisation .....	29
6.3) Lutte contre la radicalisation .....	30
<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>32</b>

## PREAMBULE

Les services de l'État et de la Justice, la Ville de Saintes et l'Agglomération de Saintes mènent quotidiennement un travail conjoint afin de garantir la tranquillité et la sécurité des citoyens. Les données issues des statistiques des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) tendent à démontrer que la délinquance constatée sur cette agglomération, qui, d'après le dernier recensement de 2017 regroupe près de 60 000 habitants réunis en 36 communes, est en baisse (-15,1% pour les faits de délinquance générale constatées, entre 2017 et 2020).

En 2020, entre autres parce que cette année fut marquée par deux confinements, les atteintes aux biens sur l'Agglomération de Saintes, qui constituent une part majeure des faits constatés sur le territoire les années précédentes (1 111 en 2017), ont chuté (822 en 2020). Le taux de criminalité est lui aussi en baisse, passant de 47,7 pour 1 000 habitants en 2017 à 40,5 pour 1 000 en 2020. Au contraire, les atteintes volontaires aux personnes affichent une hausse constante (273 en 2017 à 382 en 2020).

Regroupant tant une zone Police qu'une zone Gendarmerie, l'Agglomération de Saintes est marquée par le poids spécifique qu'y joue la ville de Saintes. Comptant près de 27 000 habitants, soit 40 % des habitants de l'agglomération, elle structure autour d'elle l'ensemble de la CDA, dans une logique de « spécialisation fonctionnelle » du territoire, telle que décrite dans le Programme Local de l'Habitat de 2004. Ainsi, l'Agglomération s'articule progressivement autour des quartiers périphériques de Saintes, puis d'une première couronne de communes périphériques, et enfin d'une seconde couronne.



Carte de l'Agglomération de Saintes et ses 36 communes. En bleu, le fleuve Charente.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération (CDA) de Saintes est ainsi marqué par des divergences en termes de proportion et d'évolution des faits de délinquance constatés, notamment entre la ville de Saintes et le reste des communes de l'Agglomération. C'est au sein de la première que sont constatés leur majorité, même si la tendance globale est à ce jour à l'augmentation des faits au sein de la deuxième couronne de communes. Si la première



## I) SECURITE INTERIEURE

### 1.1) Les effectifs pluriannuels des Forces de Sécurité Intérieure

#### *État*

L'État s'engage à prendre en compte dans sa réflexion sur les effectifs la question du remplacement des départs à la retraite et des mutations courantes, ainsi que celle du renforcement des effectifs si nécessaire.

A ce titre, 5 policiers ont intégré le Commissariat de Police de Saintes en 2021 ainsi que 16 gendarmes dans les brigades de Saintes, Corme-Royal et Burie dans le cadre de remplacements de départs. En fonction d'un point d'étape réalisé en 2022 sur la base d'un constat partagé entre l'État et les communes, une réflexion sur l'évolution des effectifs sera envisagée, en prenant en considération les points suivants :

- La délinquance et son évolution ;
- Le nombre de faits élucidés ;
- L'évolution démographique ;
- L'évolution du nombre d'interventions police-secours ;
- Les sujétions parajudiciaires.

#### *Ville de Saintes*

La Ville de Saintes s'engage à prendre en compte dans sa réflexion sur les effectifs la question du remplacement des départs à la retraite et des mutations courantes. L'action de la Ville s'inscrit dans le calendrier suivant :

- 2022-2026. En fonction d'un point d'étape réalisé en 2022 sur la base d'un constat partagé entre l'État et la Ville, une réflexion sur l'évolution des effectifs sera engagée, en prenant en considération les mêmes indicateurs que l'État à la lumière des indicateurs d'activité utilisés par la Police Municipale et le service sécurité publique bientôt mis en place.

### 1.2) Méthode d'emploi des policiers et gendarmes et autres moyens humains

#### *État*

##### Police Nationale

Seconde ville du département par sa population, au carrefour des communications routières, autoroutières et ferroviaires, Saintes est le principal pôle économique du centre du département. Seule commune de l'Agglomération à avoir un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, Saintes concentre à elle seule 90% de l'habitat social de la CDA. Ces réalités

démographique, sociologique et géographique font de la circonscription de sécurité publique de Saintes une zone avec une intensité d'action prégnante au sein de l'Agglomération.

La méthode de travail s'intègre dans le cadre de la sécurité du quotidien (SQ) avec l'objectif fondamental de résoudre les problèmes de sécurité du quotidien en densifiant les partenariats, en renforçant la coordination locale, en développant le contact avec la population et en accompagnant mieux les victimes d'infractions.

Cette sécurité du quotidien fonde son action sur la stratégie locale de sécurité qui est actuellement en train d'être finalisée de manière partenariale afin de rester en adéquation avec la réalité des besoins. Ainsi, la thématique sociale de Saintes a conduit le commissariat à créer en 2019 un Groupe de Partenariat Opérationnel "Social" décliné en sous-groupe spécifiques (sur les mineurs non accompagnés, sur les sans domicile fixe, sur les cas psychiatriques, sur le skate parc etc....) permettant d'apporter une réponse globale à un problème bien spécifique. S'inscrivant dans le cadre d'une convention de coordination des missions avec la Police Municipale, la Police Nationale intervient à Saintes sur tous les champs missionnés de la sécurité :

- Dans le domaine de la police secours : 24h/24 et 7j/7, la Police nationale intervient sur toutes les sollicitations urgentes des usagers.
- Dans le domaine judiciaire : la Sûreté Urbaine du commissariat de Saintes comprend 3 groupes d'enquêteurs spécialisés et un groupe accueillant le public pour la réception des plaintes et les délits routiers. Sur les trois groupes d'enquêtes, un premier est spécialisé sur les atteintes aux personnes (meurtres, viols, violences), un autre sur les atteintes aux biens (vols, stupéfiants, dégradations), un dernier sur les enquêtes administratives (armes, débits de boissons, étrangers) et financières (escroqueries complexes).
- La Sûreté Urbaine est renforcée en cas de besoin par la Sûreté Départementale ou par la Police Judiciaire, toutes deux situées à La Rochelle.
- Dans le domaine de la police technique et scientifique : la Sûreté Urbaine du commissariat de Saintes comprend également une unité de 3 agents techniques et scientifiques qui sont particulièrement chargés de relever toutes les traces et empreintes et de procéder à des constatations sur les scènes complexes de crimes ou délits. Chaque année, un nombre très important de coupables sont confondus grâce à l'action de cette unité.
- Dans le domaine du soutien à l'institution judiciaire et à l'administration pénitentiaire : le Commissariat de Saintes procède aux missions d'extractions des détenus de la maison d'arrêt de Saintes pour les présenter devant le Tribunal et assurer la police d'audience. De façon systématique, le commissariat assure également la police de toutes les audiences de cour d'assise.  
  
Le commissariat procède également aux gardes hôpital des détenus, placés sous-main de justice, hospitalisés à Saintes.
- Dans le domaine de l'ordre public : le commissariat conçoit les services d'ordres pour les différentes manifestations de type revendicatives et en assure l'encadrement et la sécurité.

Des opérations "anti-stups" sont régulièrement menées par le Service de Voie Publique qui consiste en des fouilles des parties communes et caves, des fouilles de véhicules, des

contrôles d'identités avec ouvertures des sacs et poches. A ces occasions, des chiens spécialisés dans la recherche de stupéfiants viennent accompagner les dispositifs.

Dans le domaine de la sécurité routière : certaines zones sont identifiées comme dangereuses en particulier les grands axes, traversant comme l'avenue de Saintonge, le cours du maréchal Leclerc, la rue du Dr Jean, le cours Lemercier. Ces axes font l'objet d'une attention particulière et d'une présence renforcée, par la planification de contrôles spécifiques, parfois réalisés en coopération avec la police municipale.

Dans le domaine du renseignement : le Renseignement Territorial à Saintes permet d'avoir une connaissance fine des mouvements contestataires **et extrémistes dont** des phénomènes de radicalisations.

Dans le domaine de la sûreté et de conseil liés à la prévention technique de la malveillance : le commissariat de Saintes dispose d'un réseau de correspondants sûreté, ainsi que d'un référent sûreté. Ces professionnels formés sont épaulés également par le bureau départemental prévention de la DDSP 17 et ont la capacité de fournir des conseils de vigilance et de protection auprès des établissements sensibles, des commerçants et des collectivités. Les préconisations de nature technique, humaine ou organisationnelle permettent d'établir une stratégie de sécurisation visant à dissuader les passages à l'acte de délinquance, retarder ou bloquer l'action malveillante, réduire ses effets, alerter et faciliter l'action des secours.

Au-delà même de la lutte contre la délinquance qui constitue la mission socle des personnels de la Circonscription de Police, **les méthodes de travail se fondent sur une écoute de la population et un recueil approfondi des demandes de sécurité**. Dans ce cadre, les services de police participent sur invitation aux instances de consultation et de rencontre des populations dans les quartiers aux côtés de la municipalité, pour mieux connaître les problématiques locales rencontrées et faciliter l'échange avec la population tout en étant en mesure d'expliquer les contours juridiques de l'action de police.

Qu'il s'agisse de problématiques de délinquance, d'incivilités ou de festivités, la CSP de Saintes appuie son activité du quotidien sur un travail important avec un réseau de partenaires construit au fil des années de travail qui permet de développer une relation personnelle et apprendre à travailler en commun en prenant en compte les problématiques des organisations de chacun.

L'État s'engage à une présence et une visibilité accrues de la Police Nationale sur le terrain en augmentant, par rapport à 2020, de 50% les patrouilles pédestres et dans les transports en commun dès 2021 et de 100% à horizon 2026. Les Opérations de Voie Publique (OVP) communes avec la Police Municipale seront également augmentées vers un horizon général de renforcement des patrouilles mixtes.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Charente-Maritime (DDSP17) veillera à maintenir une permanence judiciaire en mesure de prendre en charge 24h/24 et dans les meilleurs délais les personnes interpellées par les policiers municipaux, conformément aux dispositions légales du code de procédure pénale. Cette capacité de réponse judiciaire, notamment quant aux effectifs mobilisables d'Agents de Police Judiciaire (APJ) et d'Officier de Police Judiciaire (OPJ), sera réévaluée chaque année au regard de l'évolution globale des effectifs de la Police Nationale et de la Police Municipale, à Saintes, afin de s'adapter à l'accroissement des capacités d'interpellation de leurs unités opérationnelles respectives et d'assurer ainsi une réponse judiciaire à tous les actes de délinquance constatés en flagrant délit, sous la direction et le contrôle du Procureur de la République.

## Gendarmerie Nationale

S'appuyant sur son maillage territorial, la Gendarmerie nationale a la charge de la sécurité de trente-six communes sur trente-sept de l'agglomération de Saintes. Les brigades de Saintes, Corme Royal et Burie assurent l'ensemble des missions dévolues à une unité de sécurité publique générale. Le Dispositif de Gestion des Événements (DGE) garantit la projection H24 – 7 jours sur 7 de militaires sur l'ensemble du territoire de ces communes relevant de la compétence de la gendarmerie nationale. Ces brigades dites "généralistes" bénéficient du concours de la compagnie de réserve territoriale de La Rochelle dans la réalisation des missions élémentaires de sécurité générale, mais aussi, de l'appui d'unités spécialisées assurant ainsi une montée en puissance opérationnelle rapide et complémentaire sur l'ensemble du spectre paix / crise / guerre.

### *1. Dans le domaine de la Police Judiciaire :*

Les Brigades de Recherche de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély sous la direction et le contrôle du procureur de la République de Saintes, sont en charge des enquêtes judiciaires complexes et sensibles. En outre, ces unités bénéficient du concours de la Section de Recherche de Poitiers ayant une compétence sur l'ensemble du ressort de la Cours d'appel.

### *2. Dans le domaine de l'intervention professionnelle :*

Les Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély assurent un premier appui opérationnel aux unités élémentaires de sécurité publique générale. Conformément au schéma national d'intervention d'avril 2016, le PSIG SABRE de Rochefort sous un délai de 30 minutes, des Pelotons Spécialisés de Protection de la Gendarmerie (PSPG) sous un délai d'1h30 ou le Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) sous un délai de moins de 2h30, demeurent compétents sur cette partie du territoire particulièrement dans le domaine de la lutte antiterroriste.

### *3. Dans le domaine de la sécurité routière :*

En complémentarité totale avec les brigades de Saintes, Corme Royal et Burie, l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière (EDSR) de la Charente-Maritime mène une action offensive en termes de lutte contre l'insécurité routière sur les routes principales comme secondaires (A10, D728, N150, N141 etc.). L'ensemble de ces unités sont enfin en mesure de mener des actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière (ex : permis piéton).

### *4. Missions diverses :*

#### *A. Mission de police sur les eaux intérieures :*

La Communauté d'Agglomération de Saintes est traversée par le fleuve la Charente. A ce titre, la communauté de brigades nautique de La Rochelle demeure compétente pour l'exécution des missions de police administrative, de police judiciaire ainsi que pour la sauvegarde des personnes et des biens dans la zone de compétence de la Gendarmerie nationale. Cette unité dispose en effet des moyens d'embarcation nécessaires à la navigation et de l'ensemble des qualifications techniques et juridiques s'appliquant dans les eaux intérieures du territoire.

#### *B. Action contre les cybermenaces :*

La Section Opérationnelle de Lutte contre les Cybermenaces (SOLC) du groupement de gendarmerie de Charente-Maritime assiste les brigades dans la réalisation d'actes d'enquête nécessitant une compétence technique dans l'examen de la preuve numérique dans la lutte

contre les cybermenaces. Indépendamment de ce concours, la SOLC peut aussi conduire des enquêtes numériques.

Pour faire face à une menace cyber en expansion constante, la gendarmerie met en place une offre de diagnostic simplifié au profit des communes comme cela avait été initié pendant le premier confinement à travers l'opération #RépondrePrésent.

Développée avec le soutien de l'AMF et de la plateforme cybermalveillance.gouv.fr, cette évaluation repose sur dix questions simples couvertes par l'acronyme I.M.M.U.N.I.T.E.Cyber. afin que les collectivités mesurent simplement leur niveau de cyber-protection. Si des fragilités sont identifiées, les élus ou responsables locaux des collectivités territoriales peuvent solliciter la SOLC (via les brigades). Cette démarche qui en cours de lancement est amenée à monter en puissance dans les mois à venir.

#### C. Mission Contact :

Cette mission se traduit au quotidien par une visibilité accrue de l'action de la Gendarmerie et des échanges fructueux avec la population. A ce titre, la Gendarmerie met en place des patrouilles dédiées au contact avec la population ou des populations ciblées (commerçants, agriculteurs, seniors etc.). Une occupation de la voie publique sera renforcée grâce notamment à des patrouilles pédestres ou en VTT. Les lieux de vie, tels que les marchés ou les heures de sorties scolaires, seront privilégiés.

#### D. Échange avec les élus :

Le groupement de la Charente-Maritime s'engage à entretenir des relations de proximité avec l'ensemble des élus relevant de son ressort. A ce titre, chaque élu bénéficie d'un gendarme référent visant à assurer des échanges réguliers. En parallèle, la Gendarmerie porte une attention singulière à la protection des élus. Cela prend notamment la forme d'une inscription sur le module de Sécurisation des Interventions et Demandes Particulières de Protection.

### ***Parquet près le tribunal judiciaire de Saintes***

Afin de favoriser une présence accrue des forces de sécurité intérieure sur la voie publique et en fonction de l'évolution locale de la délinquance, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Saintes pourra délivrer aux services de la police et de la gendarmerie nationale, notamment sur leur demande motivée, les réquisitions aux fins de contrôles d'identité et visites des véhicules qu'il juge opportunes.

Ces réquisitions permettront l'organisation d'opérations ciblées de contrôle dans des périmètres identifiés comme affectés par des phénomènes de délinquance aux fins de recherches et de poursuites des infractions en matière de vol et cambriolage, recel, trafic de stupéfiants, port et transport d'armes de catégorie A ou B et de délits routiers.

### ***Ville de Saintes***

La Ville de Saintes s'engage à :

Mettre en place un service sécurité publique, référent de la coordination des politiques de sécurité municipale sur Saintes dans les différents champs relevant des pouvoirs de police du maire (gestion des forces de sécurité et de prévention municipales, mesures de prévention situationnelle, lutte contre l'habitat indigne, situations préoccupantes, hospitalisations d'office, chiens dangereux...).

**Renforcer** la présence commune et mixte sur la voie publique, sur l'ensemble de la ville intégrant la mise en place prioritaire de patrouilles pédestres et VTT mixtes sur certains secteurs identifiés par le diagnostic local de sécurité et de prévention de 2021 : bords de la Charente, skate Park, rues piétonnes, plaine de Bellevue, aux arrières des immeubles de Bellevue ou encore aux abords des centres commerciaux des Boiffiers et de Bellevue.

La participation du service sécurité publique et des élus municipaux aux Groupes **de partenariat** Opérationnels (GPO) et groupes de travail opérationnels du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sera à ce titre confortée.

### ***Agglomération de Saintes***

L'Agglomération de Saintes mobilisera un chargé de mission au CISPD et des moyens humains liés à la politique de la ville, aux contrats locaux de santé et à la gestion des terrains de gens du voyage qui contribueront à l'animation de la politique territoriale de sécurité et prévention de la délinquance. Elle étudiera, avec son délégataire, la possibilité de mettre en place un registre d'incidents alimenté par les chauffeurs du réseau de bus de l'Agglomération et en partagera les éléments régulièrement avec l'État et les services de Police et Gendarmerie dans le cadre des instances du CISPD.

## **1.3) Les moyens matériels**

### ***État***

L'État s'engage à accroître ses investissements pour la rénovation de l'immobilier des forces de sécurité intérieure et instances liées, dans le cadre du Plan de relance :

#### Gendarmerie Nationale

- La Gendarmerie de Saintes fait l'objet en 2021 de travaux d'isolation, de réfection de façades ainsi que de menuiserie, aidés par l'État à hauteur de 94 379 euros ;
- La brigade de Burie a bénéficié du remplacement de l'alarme intrusion, de la mise en place d'un système de contrôle d'accès pour les familles ainsi que la création d'un sas d'accueil pour le public, d'isolation sous combles aidés par l'État à hauteur de 21 850 euros.

Les unités de gendarmerie intervenant sur le ressort de la Communauté d'Agglomération de SAINTES ont bénéficié en 2021 de l'affectation des véhicules suivants :

- Trois véhicules PEUGEOT 5008 sérigraphiés (coût total de 60 366 €),
- Un véhicule PEUGEOT 3008 hybride (coût total de 34 520 €),
- Un véhicule RENAULT Kangoo électrique (coût total de 26 114 €),
- Quatre VTT à assistance électrique (coût total de 7168,40€).

La Gendarmerie de Saintes fait l'objet en 2021 de travaux de rénovation, d'installation de Chauffage, Ventilation, Climatisation (CVC) ainsi que de remplacements d'équipements à hauteur de 35 000 euros.

#### Police Nationale

En 2020, le Commissariat de Saintes a été équipé de plusieurs moyens techniques :

- En radio : Les TPH 900 de la Société AIRBUS ont remplacé les Acropoles. L'appareil est moins volumineux et offre une meilleure couverture territoriale.

- En caméras-piétons : 8 appareils de première génération dans l'attente de nouvelle caméra MOTOROLA.
- En moyens informatiques : dotation de doubles-écrans dans le cadre de la mise en place de la PPN (procédure pénale numérique) en voie de généralisation et de montée en puissance de ce nouvel outil de rédaction de procédure qui va révolutionner les méthodes de travail des rédacteurs et des enquêteurs. De même, le Commissariat a reçu 4 ordinateurs portables "NOEMI" qui permettent le travail à distance.
- En moyens numériques : des tablettes et des téléphones portables "NEO" (Nouvel équipement opérationnel), outils mobiles, ont été affectés au Commissariat en nombre conséquent.

Un investissement inédit sera réalisé au sein du parc mobile de la DDSP17, dans le cadre d'un investissement pour la modernisation des moyens de transports des forces de l'ordre, à hauteur de 89 251 euros :

- Deux véhicules PEUGEOT 5008 sérigraphié essence 130 cv (à un coût d'acquisition total de 58 324,74 euros) ;
- Un véhicule RENAULT Zoé électrique 109 cv à banalisation amovible (à un coût d'acquisition total de 22 609,84 euros) ;
- Un vélo de ville à assistance électrique (à un coût d'acquisition total de 1 382,46 euros) ;
- Quatre VTT à assistance électrique (à un coût d'acquisition de 6 933,84 euros) ;

La DDSP17 se garde le droit de tester les VTT à assistance électrique sur l'Agglomération de La Rochelle. **Ces derniers seront ultérieurement distribués aux forces de Police dans le département.** De plus, les véhicules PEUGEOT 5008 sont venus en remplacement d'anciens véhicules à La Rochelle, tout comme la RENAULT ZOE qui a été affecté à La Rochelle.

### ***Tribunal judiciaire de Saintes***

Le tribunal judiciaire vient de faire l'objet d'une large opération de restructuration immobilière d'un montant de 900 000€ visant à regrouper sur un site unique le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes.

Ces travaux comportent également des aménagements permettant d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des victimes au sein du Bureau d'aide aux victimes et plus largement d'un meilleur accueil du justiciable.

### ***Ville de Saintes***

La Police Municipale de Saintes continue à loger dans des locaux fonctionnels et accessibles à ses véhicules dans la période de la convention. La Ville de Saintes s'engage à adapter ses locaux dans les années à venir pour améliorer encore leur sécurisation. La municipalité s'inscrit ainsi dans une démarche de valorisation des locaux à disposition des forces de sécurité.

### ***Agglomération de Saintes***

L'Agglomération de Saintes mettra à disposition des maires du territoire un radar pédagogique.

## 1.4) Vidéoprotection

### **État**

Les référents sûretés de la Police Nationale et de la Cellule de Prévention Technique de la Malveillance (CPTM) du groupement de Gendarmerie départementale de la Charente-Maritime, en liaison avec le CISPD de l'Agglomération de Saintes, œuvrent afin de développer une stratégie globale d'installation de la vidéoprotection sur les communes relevant de leur compétence. En parallèle les référents sûretés de la Police Nationale et de la CPTM, ainsi que les correspondants sûretés des unités élémentaires de Gendarmerie, sont en mesure de réaliser des diagnostics de sécurité auprès des établissements privés ou publics relevant de leur ressort.

### **Ville de Saintes**

En lien avec la DDSP17 pour l'identification des meilleurs lieux d'implantation, la Ville de Saintes prolongera les efforts émis en ce sens depuis 2017, dans le cadre du calendrier suivant :

- Depuis 2017, 12 caméras **dôme** et 8 caméras fixes.
- 2022 : 5 caméras supplémentaires.

Campagne de test de l'ensemble des sites actuels avec une caméra 360°C pour améliorer le matériel sur les secteurs le nécessitant. Amélioration de la coordination interne pour s'assurer d'un maintien de la qualité d'image tout au long de l'année (entretien des caméras et de leur environnement proche...)

- 2023 : Étude de nouveaux secteurs de vidéoprotection selon les besoins émergeant du pilotage du CISPD et des GPO.

En parallèle, la Ville de Saintes s'engage à étudier à compter de 2022, l'opportunité de mettre en place un Centre de Surveillance Urbain (CSU). La Ville de Saintes s'engage à maintenir la convention qui la lie à l'État afin de permettre le déport des images récupérées, et d'en donner ainsi l'accès aux FSI.

### **Parquet près le tribunal judiciaire de Saintes**

Selon la nature des procédures conduites sous sa direction et son contrôle par les services d'enquêtes, le procureur de la République pourra délivrer toutes autorisations de réquisitions qu'il estime opportunes permettant aux OPJ d'exploiter les images de vidéoprotection dans le souci d'améliorer le taux d'élucidation des affaires.

### **Agglomération de Saintes**

L'Agglomération de Saintes s'engage à faciliter la sensibilisation des maires et leur accès à l'information pour la vidéoprotection en milieu rural en lien avec les forces de Gendarmerie.

## **1.5) Faciliter l'accueil des nouveaux policiers et des nouveaux gendarmes afin d'améliorer leurs conditions de vie**

### ***État***

L'État s'engage à maintenir son contingent de logements sociaux réservés aux fonctionnaires pour loger des policiers nationaux affectés à Saintes.

### ***Ville de Saintes***

La municipalité met en œuvre des mesures de facilitation de l'accès à toutes les zones piétonnes ainsi que de circulation pour les véhicules sérigraphiés de la Police Nationale et de la Police Municipale.

La Ville de Saintes et l'Agglomération s'engage à réfléchir sur des modalités d'organisation pour faciliter la diffusion des offres d'emplois municipaux et communautaires auprès des policiers et des gendarmes afin de faciliter les recherches d'emploi des conjoints.

### ***Agglomération de Saintes***

L'Agglomération s'engage à entamer des réflexions afin de faciliter l'accès aux crèches et aux halte-garderies pour les agents de la Police Nationale, Municipale et de la Gendarmerie.

## **1.6) S'engager au service d'une protection inclusive de la population**

### ***État***

L'État s'engage à poursuivre ses efforts de prévention de la violence envers le monde agricole, au travers de son dispositif DEMETER, consistant en une cellule de suivi des atteintes envers cette activité et son environnement. Le dispositif permet de coordonner l'action de la Gendarmerie en la matière, et d'alerter à ce titre les partenaires de la Gendarmerie, en décelant lors de visites des situations de détresses humaines voire financières.

L'État s'engage à poursuivre son implication au service du dispositif « Participation Citoyenne », consistant à sensibiliser les habitants d'un quartier ou d'une commune, ainsi qu'à les associer à la protection de leur environnement. L'État participe ainsi à l'encouragement de la solidarité et de la vigilance au sein de la population, ainsi qu'à la bonne information des forces de l'ordre. Au sein de la Communauté d'Agglomération de Saintes, il se matérialise au sein des villes de Rouffiac, Corme-Royal et La Clisse. L'État s'engage à débiter des discussions avec les communes de Dompierre-sur-Charente, Bussac et La Jard afin de les y inclure.

L'État s'engage à consolider son engagement au service de la tranquillité des commerces et des entreprises, en poursuivant son implication au sein du dispositif « Opération Tranquillité Commerce Entreprise » (OTCE), et en garantissant sa continuité lors des périodes de vacances. Par la même occasion, l'État s'engage à poursuivre son engagement au service de la tranquillité de la population pendant la période de vacances, au travers du dispositif

"Opération Tranquillité Vacances", permettant d'organiser et de coordonner des rondes de la Gendarmerie Nationale, afin que les particuliers puissent bénéficier des mêmes protections que les entreprises.

### **1.7) Garantir une articulation efficiente des organes de gouvernance**

L'Agglomération de Saintes s'est dotée d'un CISP, dont les objectifs sont de déterminer, de mettre en œuvre, piloter et d'évaluer la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance, de tranquillité et de sécurité publique au sein de l'agglomération. Le CISP se réunit en séance plénière, au moins une fois par an, en vue de présenter le bilan de l'année en matière de délinquance, le bilan de réponses opérationnelles mises en œuvre et de déterminer les orientations et priorités de l'année suivante.

Les GPO, mis en œuvre et dirigés par la Police Nationale, permettent le traitement de problématiques de tranquillité et de sécurité publique dans des quartiers ou des lieux identifiés.

Le CISP finalise, fin 2021, une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, née d'un travail de construction partenarial sur la base d'un diagnostic partagé. La gouvernance opérationnelle du CISP est effectuée par le biais de groupes de travail thématiques orientés selon les problématiques du moment, en lien avec la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance. Le CISP proposera, dans ce cadre, des opportunités et modalités d'échanges d'informations sous secret partagé dans le cadre de suivis nominatifs.

### **1.8) Perspectives en matière d'expérimentation de nouvelles compétences de la Police Municipale**

#### ***État***

Dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur, les services de l'Etat et la ville de Saintes travaillent à une meilleure complémentarité d'action de la police nationale et de la police municipale dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives.

Sous réserve des évolutions législatives nécessaires, l'État s'engage à examiner toute demande d'expérimentation par la Police Municipale de Saintes de nouvelles compétences.

Le groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime s'engage à accompagner les communes de l'agglomération de Saintes dans les travaux et réflexions préalables au développement de polices municipales dans ces territoires ou à la création d'une Police Municipale inter-communale sur le ressort de la communauté d'Agglomération de Saintes. Une fois la démarche arrivée à son terme, la Gendarmerie s'engage à participer à une démarche de coproduction de sécurité avec les différentes polices municipales au travers des conventions de coordination (ex : patrouilles communes, missions de surveillance du territoire communal, services communs etc.).

## II) JUSTICE

### 2.1) Les effectifs pluriannuels

#### *Tribunal judiciaire de Saintes*

Dans la limite des crédits ouverts et des moyens RH qui lui sont alloués, le tribunal judiciaire de Saintes pourra consacrer des effectifs dédiés à la justice de proximité et à la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales. À ce titre, deux agents contractuels, chargés de mission de catégorie A ont été recrutés sur ces deux thématiques.

Ces chargés de missions travaillent notamment à améliorer la coordination des services et le décloisonnement dans le traitement de l'information entre les différents acteurs publics ou associatifs qui interviennent sur instructions ou sur mandat de l'autorité judiciaire.

Ils s'attellent, entre autres, à analyser les bonnes pratiques pouvant exister par ailleurs et à assurer les conditions de leur mise en œuvre sur le ressort du tribunal judiciaire.

### 2.2) Justice pénale de proximité

#### *Justice*

En tenant compte du contexte propre au ressort du tribunal judiciaire de Saintes, le procureur de la République met en œuvre la politique pénale définie par les instructions générales du ministre de la justice, précisées et, le cas échéant, adaptées par le procureur général.

Le procureur de la République anime et coordonne dans le ressort du tribunal judiciaire, et plus spécialement sur le territoire de l'agglomération de Saintes, la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire. À ce titre, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Saintes décline sur le ressort une politique pénale en matière de justice de proximité qui vise, entre autres, à apporter une réponse judiciaire à des infractions de basse intensité et aux faits de délinquance du quotidien.

Le procureur de la République, dans le respect de son pouvoir d'opportunité des poursuites, s'emploie à recourir à l'ensemble des modes de réponses pénales prévu par les dispositions en vigueur, et notamment les procédures alternatives aux poursuites qui pourront utilement être conduites en circuit court et dans des lieux de proximité, hors les murs du palais de justice, par les délégués du procureur. Soucieux de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre des réponses pénales qu'il décide, le procureur de la République s'engage à mobiliser les acteurs du territoire pour disposer d'un volume adapté de places de TNR ou de stages thématiques.

Dans une recherche de complémentarité de l'action des différents acteurs dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives, le procureur de la République entend favoriser le recours par les maires du territoire du rappel à l'ordre ou de la transaction. En fonction des besoins en matière de prévention de la délinquance, un travail partenarial entre les services

L'État, le parquet, la collectivité territoriale compétente et les bailleurs sociaux pourrait être engagés sur les troubles de jouissance locatifs.

## Agglomération de Saintes

L'Agglomération de Saintes s'engage à sensibiliser les maires et partenaires du territoire au dispositif de rappel à l'ordre et à l'offre de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et de TNR. Elle s'engage également à proposer des temps d'information permettant aux maires de mieux appréhender le fonctionnement judiciaire.

L'Agglomération de Saintes accueille un point d'accès aux droits au sein du quartier de Bellevue qui vient d'être réinstallé dans des locaux complètement rénovés.

L'Agglomération de Saintes s'engage à poursuivre la réflexion pour améliorer l'accès au droit notamment en promouvant le point d'accès aux droits et les modalités d'accès.

## 2.3) Faciliter l'accueil des nouveaux agents et améliorer leurs conditions de vie

### État

L'État maintient son contingent de logements sociaux réservés aux agents civils et militaires de l'État pour loger des agents judiciaires affectés en Charente-Maritime.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) est le service instructeur des demandes de logement social des agents civils et militaires de l'État. Afin de clarifier et simplifier les démarches d'un fonctionnaire demandeur d'un logement social, la DDETS a réalisé un "Guide pour les agents de l'Etat en Charente-Maritime", dont extrait ci-dessous. Il convient de s'y référer. Toute demande urgente, exigeant un relogement rapide, peut être signalée à la DDETS.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) de Charente-Maritime**

Se signaler auprès de la DDETS, service instructeur des demandes de logement social des agents civils et militaires de l'État

Le service instructeur des demandes de logement social « 5 % fonctionnaire » est la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).  
Il s'assure de votre éligibilité à ce contingent.

Vous pouvez vous faire aider dans vos démarches par les assistants des services sociaux du service social de votre administration.

**1- Contacter la DDETS par mël (mentionner en sujet « CP fonctionnaire ») :**  
[ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr)

**2- Comment constituer une demande ?**

2 pièces sont à produire :

- **l'imprimé spécifique DDETS de demande d'éligibilité** « Demande de logement social agents civils et militaires de l'État » à compléter. *Cet imprimé vous sera transmis par la DDETS (cf.annexe 2 de ce guide).*
- **Vous êtes agent titulaire :**  
Joindre votre arrêté d'affectation ET votre dernière fiche de paye
- **Vous êtes agent non titulaire/contractuel :**  
Joindre votre arrêté d'affectation ou dernière fiche de paye ainsi que la copie de votre contrat.

> **Comment transmettre votre demande ?**  
 Par mël à l'adresse : [ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr)

> **Le traitement de votre demande par la DDETS**  
 Dès réception, il vous sera accusé réception de votre demande.

> **Le signalement de votre demande aux bailleurs sociaux par la DDETS**

**La DDETS labellisera votre demande « CP fonctionnaire » sous le fichier commun départemental.**  
 Cela prouve que vous êtes éligible au contingent « 5% fonctionnaire ».

**Votre demande est partagée avec l'ensemble des bailleurs HLM ayant du parc en Charente-Maritime.**  
 Ces bailleurs sociaux vous prospecteront dès qu'un logement contingenté répondant à votre besoin et votre capacité financière sera disponible dans le parc HLM.

Pôle Parcours d'Insertion Emploi Logement  
 Unité Accès au Logement  
[ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr](mailto:ddets-contingents@charente-maritime.gouv.fr)  
 Juin 2021

### III) PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020 – 2024 redéfinit et renouvelle les axes et champs d'action en matière de prévention de la délinquance. À ce titre, elle se compose de 40 mesures structurées en quatre axes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention à destination des jeunes, aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger, faire de la population un nouvel acteur de la prévention de la délinquance, et participer d'une gouvernance rénovée et plus efficace au service des territoires. Au sein de ce cadre renouvelé, et dans l'objectif d'instaurer une nouvelle dynamique tant au niveau local que départemental, la Ville, l'Agglomération de Saintes et l'État renouvellent leur attachement à la prévention de la délinquance en inscrivant tant leurs engagements que leurs stratégies respectives au sein de Contrat de Sécurité Intégrée. L'implication des populations, ainsi que celle des acteurs locaux, sera fortement recherchée dans la mise en œuvre de ces stratégies.

#### 3.1) S'engager contre la délinquance

##### *État*

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), géré au niveau départemental par le cabinet du préfet, est mobilisé pour soutenir des actions réalisées dans les quartiers prioritaires. Ainsi, l'État s'engage à mobiliser les crédits du FIPDR, ainsi que les autres subventions, afin de favoriser les dispositifs participant de la prévention de la délinquance, notamment l'aide aux victimes, les actions de prévention de la délinquance des mineurs, l'augmentation du nombre de caméras de vidéoprotection...

Afin de participer au renforcement de son lien avec les territoires, l'État s'engage à poursuivre son implication au sein du dispositif « Panneau Pocket » au sein de l'Agglomération de Saintes, afin de permettre aux brigades de Gendarmerie de passer par un canal spécifique afin de signaler un phénomène sécuritaire exceptionnel nécessitant une communication d'urgence.

L'État s'engage à proposer des formations, avant la fin de l'année 2021, aux maires de l'agglomération de Saintes, sur la gestion des incivilités et actes d'agressions. Les élus (plus particulièrement les maires et adjoints) sont bien souvent les primo-interlocuteurs des administrés rencontrant des problèmes divers et variés. Le climat actuel de défiance envers les autorités peut complexifier la gestion de ces situations fréquemment conflictuelles. Face à cette tendance, la Gendarmerie et la Police Nationale s'engagent aux côtés des élus en leur proposant une instruction adaptée. Développées par la cellule nationale de négociation du GIGN et du groupe d'intervention Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion (RAID), ces formations dispensées par les FSI permettront aux maires de se saisir de l'ensemble des clés de compréhension afin de désarmer les conflits, faciliter le dialogue et rétablir la communication avec le ou les individus en cause.

Des temps d'échanges et d'information des maires de l'Agglomération pourront être animés par les services de sécurité en lien avec le Procureur autour de problématiques particulières en lien avec la Justice (dépôts sauvages...).

Les services de Police participeront ponctuellement à des temps d'information des habitants (ex : que faire en cas d'agression ?).

La police nationale met en place à Saintes de nombreux dispositifs visant à prévenir les différents types d'infractions :

- L'opération tranquillité vacances (OTV) : Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par le commissariat et la police municipale sur le ressort de la circonscription au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Ce dispositif est étendu tout au long de l'année et ne s'applique plus exclusivement aux périodes de vacances scolaires.
- L'opération tranquillité seniors (OTS) : Les personnes âgées se révèlent très sensibles au sentiment d'insécurité et se montrent vulnérables à l'égard d'un certain nombre de faits de délinquance. En effet, plus faibles physiquement, voire plus isolées socialement que la moyenne de la population, les personnes âgées sont aussi des proies plus faciles pour certains délinquants (vols par ruse, cambriolages, cybercriminalité notamment). Les seniors aussi doivent être sensibilisés régulièrement sur les dangers de la route. Ce dispositif permet de porter à la connaissance d'un maximum de personnes, notamment via un travail avec les CCAS et les associations, les bons réflexes, les gestes simples et les postures de bon sens à mettre en œuvre au quotidien pour se prémunir d'actions malveillantes.
- Les correspondants et référents sûreté : Sont des policiers formés qui donnent des conseils gratuits à la population dans son ensemble, notamment pour éviter les cambriolages. L'objectif est de permettre à des professionnels ou des particuliers de mettre en œuvre des techniques de prévention de la malveillance par la suggestion d'installations permettant d'éviter des vols et des dégradations en retardant et dissuadant les voleurs, et en améliorant la sécurité passive.
- L'Antenne Police Mobile (APM) : Ce dispositif innovant ayant remporté le prix national 2020 de la prévention de la délinquance, permet d'aller à la rencontre de publics identifiés ou non (jeunes, personnes âgées, personnes en rupture numérique...) dans l'espace public (marchés, rues fréquentées...), établissements scolaires, salons ou événements culturels, sportifs ou festifs, Journées de la Sécurité Intérieure. Des messages de prévention, des renseignements de tous ordres, des informations relatives aux différents dispositifs offerts au public, des campagnes de promotion de l'action de la Police Nationale ou de recrutements sont dispensés à travers ce vecteur de communication et de visibilité. Cette APM concourt grandement au resserrement du lien de confiance police/population.

Aussi, le groupement de Gendarmerie départementale de la Charente-Maritime a créé sur son ressort la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF), à Tonnay-Charente. Cette structure offre un point d'entrée unique pour les victimes et tous les acteurs chargés de la prévention, du suivi et de l'accompagnement de ces dernières.

La MCPF constitue :

- Un point d'entrée unique pour les victimes et partenaires ;
- Une structure d'appui au bénéfice des unités confrontées à des situations de violences complexes et sensibles ;
- Une véritable capacité d'action et de coordination en matière de prévention et de suivi des victimes (en liaison avec les intervenants sociaux en Gendarmerie, les associations, collectivités etc.).

Ces gendarmes spécialement formés ont pour mission de mener des actions de prévention, de protection, d'appui, de coordination à l'encontre des victimes de violences intrafamiliales,

des seniors, des personnes en situation de handicap et des plus jeunes. Ces militaires conçoivent et mettent en œuvre des actions de prévention pertinentes sur le département. La MCPF apparaît comme un acteur départemental incontournable dans le domaine de la prévention de la délinquance en complément des brigades territoriales.

### **3.2) Agir contre la délinquance dans les quartiers prioritaires**

#### ***État***

Les actions reposant sur la méthode de « l'aller vers », ainsi que la mobilisation de médiateurs sociaux, seront spécifiquement soutenues. Ainsi, il s'agira de mettre en avant une « occupation positive » de l'espace public, en particulier à destination des Quartiers de la Politique de la Ville. Le FIPDR ainsi que les crédits départementaux de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Délinquance et les Conduites Addictives (MILDECA) peuvent être mobilisés par l'État afin de financer des actions visant à favoriser la réinsertion des personnes, et à éviter le recours à une délinquance de « survie » pour les publics sous-main de Justice.

L'État s'engage à avoir recours aux professionnels les plus en contact avec les jeunes et familles, notamment les médiateurs sociaux dans les quartiers prioritaires.

La Police nationale s'engage à une participation **renforcée aux réunions de quartiers**, aux contacts avec les conseils citoyens et réunions avec les associations de locataires ou d'usagers pour une meilleure remontée de la demande de sécurité et la création d'un lien régulier avec le délégué du préfet dans les quartiers.

#### ***Ville de Saintes***

La Ville de Saintes s'engage à participer aux actions de prévention situationnelle et de gestion urbaine de proximité impulsées ou animées par l'Agglomération dans le cadre de la politique de la Ville.

Elle s'engage également à implanter un pôle du Conservatoire de musique et de danse au sein du quartier prioritaire.

#### ***Agglomération de Saintes***

L'Agglomération de Saintes s'engage à maintenir les moyens humains et matériels actuellement mobilisés sur la politique de la Ville et en particulier le poste de chargé de mission. Elle prévoit également de participer activement au réaménagement du site Saint-Exupéry sur la partie qui lui appartient.

### **3.3) Prévenir les addictions et les formes nouvelles de la délinquance**

#### ***État***

Sur la période 2021-2026, l'État s'engage à mobiliser les crédits départementaux du fonds de la MILDECA, afin de financer les actions de sensibilisation et de prévention des conduites addictives, à destination des jeunes.

L'État expérimentera des actions de sensibilisation destinées à prévenir les formes de délinquance autour de l'entrée ou le maintien dans la délinquance organisée, de la

cyberdélinquance, de l'entrée et/ou le maintien dans le proxénétisme, ainsi qu'autour de certaines formes de délinquance commises en bande. Ces actions de sensibilisation auront vocation à être menées dans le cadre des CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) des collèges et lycées. Un bilan annuel sera établi en CDESC (Comité Départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) et partagé avec les partenaires du présent CSI.

L'État soutiendra des actions d'apprentissage du bon usage d'Internet et des réseaux sociaux au sein des établissements primaires et secondaires, ainsi que de soutenir des expérimentations favorisant l'intervention de jeunes pairs formés en milieu scolaire.

Le commissariat de Saintes veille à entretenir des échanges renforcés avec les chefs d'établissements scolaires, notamment auprès des collèges et lycées. Des échanges resserrés d'informations concernant les cas de harcèlement scolaire ont cours. **Les policiers formateurs anti-drogue et intervenants en milieu scolaire (PFAD et PIMS) sont placés au cœur de cette stratégie et animent le réseau.**

Afin de suivre les auteurs de Violences Intra-Familiales (VIF) souffrants de problèmes d'addictions, le dispositif « Accompagnement Individuel Renforcé » (AIR) a été mis en place dans le cadre d'une convention entre le Ministère de la Justice et l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM). Ce dispositif permet des visites inopinées au domicile ou sur le lieu de travail de la personne concernée. De plus, tous les trois mois, un rendez-vous est organisé entre le l'auteur de VIF et le Procureur de la République afin de constater l'évolution de la situation et d'éviter toute récidive.

Dans cet esprit, la MCPF du groupement de Gendarmerie départementale de la Charente-Maritime agit dans les domaines suivants :

- La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme ;
- Les addictions et comportements à risque,
- Les usages numériques à risque,
- Les Violences Intra-Familiales (VIF).

Ainsi, l'État s'engage à poursuivre la mutation de ses modes d'action dans le cadre du traitement des violences faites aux femmes en apportant aux violences intrafamiliales un traitement spécifique par la mise en place de cellules spécialisées. À ce titre les Cellules de Lutte contre les Atteintes aux Personnes (CLAP) ont été créées au sein de chaque compagnie de Gendarmerie départementale. La CLAP de la Gendarmerie Nationale de Saintes et le Groupe de Protection de la Famille du Commissariat de la Police Nationale s'engagent ainsi à poursuivre leur dialogue avec l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine : AEM, Centre d'Information des Femmes et des Familles de la Charente-Maritime (CIDFF17), TREMPLEIN 17, etc. L'État poursuit sa mobilisation dans le cadre du déploiement du réseau des Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG). Les deux dispositifs mis en place par la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale ont pour objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge des victimes tout en réduisant le délai de traitement des plaintes. De plus, les CLAP et le Groupe de Protection de la Famille du Commissariat de Police Nationale permettent aux FSI de s'appuyer sur des OPJ aux qualités professionnelles confirmées et avec une fibre empathique remarquable. Cela permet à certains militaires et policiers, parfois mal à l'aise sur ce type de contentieux, même s'ils cherchent à bien faire, d'être remplacés par des collègues spécialement formés sur le sujet des VIF.

La MCPF constitue le dernier échelon permettant d'apporter une réponse globale dans la lutte contre les VIF.

La MCPF a ainsi pour mission de :

- Répondre aux demandes d'hébergement d'urgence ;
- Renforcer les CLAP afin de traiter les enquêtes urgentes ;
- D'assurer le suivi des victimes de VIF afin de prévenir la réitération des faits et de se saisir en liaison avec les magistrats du parquet en cas de nouveaux faits de violences.

### ***Agglomération de Saintes***

L'Agglomération de Saintes s'engage à maintenir les moyens humains et matériels actuellement mobilisés sur la prévention de la délinquance et la sécurité et en particulier le poste de chargé de mission.

L'Agglomération s'engage à maintenir les moyens d'animation des contrats locaux de santé et de santé mentale actuellement mobilisés sous réserve des résultats d'une évaluation à 3 ans. Elle s'engage également à maintenir, dans le cadre des budgets Politique de la Ville et CISPD, des actions de lutte contre les addictions aux écrans, le cyber harcèlement et les VIF. Elle s'engage à maintenir la mise à disposition de l'exposition « Moi, jeune citoyen » dans les établissements scolaires. Le 10 mai 2021 a été signé le Contrat local contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales de l'Agglomération de Saintes. Ce dernier a renforcé le soutien financier au secteur associatif engagé contre les VIF et a ainsi permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions de prévention telle que l'exposition « Moi, jeune citoyen » dans les collèges et lycées de l'Agglomération.

### ***Ville de Saintes***

La ville de Saintes s'engage à favoriser un partage d'informations utile à la lutte contre les addictions.

## **3.4) Prévention et lutte contre le décrochage scolaire**

### ***Etat***

L'État s'engage à poursuivre et renforcer le dialogue entre les familles et les établissements scolaires, dans le cadre des Groupes de Prévention contre le Décrochage Scolaire (GPDS), ou dans le cadre du PAR (Protocole d'Accompagnement et de Responsabilisation des parents) de l'Éducation nationale. Le représentant de la DSDEN sera le relais des actions menées au sein des GPDS et dans le cadre des PAR.

Pour l'Éducation nationale, sont considérés comme décrocheurs, les jeunes qui à compter de 16 ans ont interrompu leur formation et sont sortis du système éducatif avant l'obtention d'un diplôme.

La PSAD (plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs) existe depuis 10 ans dans l'Éducation nationale et concerne ces élèves. La plate-forme est partenariale et pilotée par le directeur du CIO et la Mission locale. Leur travail avec les partenaires que sont notamment Pôle-Emploi, les collectivités et les associations, doit permettre de proposer une solution ou

une prise en charge individualisée à chaque décrocheur par l'intermédiaire de tout type de dispositif mis en place au plus près des jeunes.

### ***Agglomération et ville de Saintes***

En lien avec la PSAD (les Centres Information et d'Orientation et les missions locales), l'Agglomération s'engage à favoriser la mise en place de parcours inter-institutions afin d'accompagner les jeunes sans solution professionnelle. Dans ce cadre, l'Agglomération et la Ville de Saintes s'engagent à proposer, à partir de 2023, des périodes de mise en situation professionnelle et des contrats pour offrir des solutions à certains des jeunes identifiés en fonction des parcours et profils.

### **3.5) Mieux prendre en charge les victimes**

En premier lieu, la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'État garantissent le maintien et la pérennisation du poste d'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) qui contribue à la gestion des situations sociales et familiales sensibles ainsi qu'à leur suivi.

#### ***Etat***

Afin de mieux protéger les victimes et les populations vulnérables, l'État s'engage à améliorer la prise en charge des victimes en consolidant les dispositifs de prévention et de protection à destination des femmes, tout en soutenant l'accompagnement social, le tout de manière complémentaire avec les dispositifs judiciaires de sécurisation et de protection. Un dispositif existant de prise de plaintes en établissements hospitaliers pour les mineurs sera prochainement étendu aux victimes de VIF. Concernant les cofinancements et la garantie de l'État, celui-ci fera partie des co-financeurs à 10 % minimum lorsque le dispositif sera pérennisé au-delà de la pluri-annualité triennale du recrutement.

L'État s'engage à soutenir les dispositifs et les acteurs liés au soutien des victimes au sein de chaque territoire, afin de se doter d'une « cartographie » exhaustive, ainsi que d'avoir la capacité de compléter le maillage au sein de bassins désertifiés. Pour se faire, l'État s'appuiera sur le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), le groupe de protection de la famille du Commissariat de Saintes, l'observatoire du dispositif d'intervention sociale en Commissariat et Gendarmerie, ainsi que sur la CLAP, en fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 en Charente-Maritime.

Les FSI du département de la Charente-Maritime ont reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales.

En outre, le groupement de la Charente-Maritime s'engage au travers du système « UBIQUITY » à équiper toutes les unités de moyens permettant le recueil de plaintes, les auditions des victimes ainsi que les témoins à leur domicile ou tout autre endroit désiré par l'intéressé.

L'ensemble des partenaires du contrat local de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales, s'engagent à intégrer les éléments du présent contrat dans leur politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

## **Justice**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique pénale nationale de lutte contre les violences conjugales et dans une logique de protection des victimes, le tribunal judiciaire de Saintes a recours aux dispositifs de Téléphones Grave Danger (TGD) et de Bracelets Anti-Rapprochement (BAR). En outre, une cellule de veille associant les acteurs concernés permet de passer sous revue les situations individuelles devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

L'hôpital de Saintes accueille également en son sein une salle « Mélanie », dispositif mis en place pour accueillir les mineurs victimes de maltraitance ou de violences à caractère sexuel. Le parquet de Saintes entend prendre l'attache des autres services de l'État, du centre hospitalier et des élus locaux pour permettre une augmentation des plages d'accueil et une diversification du public cible pour offrir notamment aux victimes de VIF un cadre sécurisant au dépôt de plainte et le recueil des premières données médico-légales utiles à l'enquête.

## **Agglomération de Saintes**

L'Agglomération de Saintes s'appuie sur un CISPD, qui réunit l'ensemble des actions concernées, et qui s'inscrit dans une dimension intercommunale. Le CISPD ainsi constitué a pour mission de définir les priorités et les orientations dans la lutte contre les phénomènes délictueux, de développer et coordonner la prévention de la délinquance à l'échelle communautaire, d'offrir à l'ensemble des communes de la CDA un espace de concertation avec tous les acteurs sur les questions de prévention et de lutte contre l'insécurité, d'apporter un soutien technique aux communes et enfin d'initier et mettre en commun des actions d'intérêt communautaire.

Sur le territoire de la CDA de Saintes, le CISPD correspond aux découpages des zones Gendarmerie et Police du territoire des 36 communes de la CDA. Si l'Agglomération de Saintes s'engage à sécuriser ses financements au profit d'actions participant à la prévention de la délinquance, elle s'inscrit également dans la continuité des actions mises en œuvre au travers du CISPD, et des dispositifs concrets ainsi mobilisés :

- Poursuivre la prévention de la récurrence des mineurs délinquants et des sortants de prison, au travers d'actions de sensibilisation et d'accueil de personnes en TIG et TNR ;
- Poursuivre les actions émises dans le domaine de l'aide aux victimes et de l'accès aux droits ;
- Poursuivre les actions émises en soutien à la parentalité ;
- Poursuivre les efforts effectués dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ;
- Poursuivre les efforts émis dans le cadre de la prévention et de la sécurité routière.

L'Agglomération et la Ville de Saintes s'engagent à mettre en place, expérimenter et évaluer les résultats d'un service de médiation sociale pour les 2 prochaines années tout au moins.

## IV) POLITIQUE DE LA VILLE

L'agglomération de Saintes se compose de résidences principales et de quelques résidences secondaires. Une part assez importante de logements vacants compose toutefois son parc, ce qui traduit, selon les secteurs, un marché immobilier relativement peu dynamique, et la présence d'habitats dégradés ou la présence d'un parc locatif important, dans lequel le taux de rotation est structurellement plus important. Si la vacance de logement se situe à 7 % sur l'agglomération de Rochefort Océan, à 5 % sur celle de Royan Atlantique, elle est de 9 % sur la CDA de Saintes.

L'Agglomération bénéficie d'un taux d'équipement en logement social sensiblement similaire à la moyenne départementale, avec un taux de 11,6 %, contre 11 % pour le département. Les logements sociaux sont surtout répartis sur la ville de Saintes, avec 2 487 logements, et localisés pour près de la moitié sur le QPV de la Ville. Quant à lui, le taux de pauvreté est, au sein de la CDA, légèrement supérieur à celui de la moyenne départementale (13 % contre 12,8 %). Dans ce cadre, la Politique de la Ville, menée dans la ville centre de l'Agglomération étant concernée par un QPV, engage tant l'État que la CDA de Saintes afin de participer à assurer la sécurité de la population.

### 4.1) Traiter les enjeux autour de l'enfance et de la jeunesse

#### *Etat*

Afin de conforter les compétences des parents et la mise en valeur collective de leurs capacités, l'État pourra soutenir les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP) au sein de son département, notamment ceux visant particulièrement le QPV de Saintes, sous réserve de la labellisation de ces actions par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'État pourra soutenir en quartier prioritaire la mise en place des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), sous réserve de labellisation par la CAF, constituant des lieux au sein desquels les enfants peuvent être accueillis avec leurs parents jusqu'à l'âge de 6 ans.

L'État s'engage également à poursuivre son engagement concernant les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), existant dans les quartiers prioritaires, suite à leur agrément par le comité ad hoc, dont celui de Saintes.

#### *Agglomération de Saintes*

L'Agglomération de Saintes confortera la logique d'appels à projet en œuvre dans le cadre de la Politique de la ville. Le fort engouement ayant entouré ces dynamiques autour de la ville et de son agglomération entraîne la poursuite de la participation au développement de nouveaux appels à projets partenariaux, et ce autour des champs suivants :

- L'emploi, la formation et le développement économique ;
- La réussite éducative ;
- L'accès à la culture et aux pratiques sportives ;
- L'accès aux droits et lutte contre la fracture numérique ;
- La participation citoyenne ;

- L'animation de l'espace Saint-Exupéry ;
- La santé.

La communauté d'agglomération de Saintes s'inspirera de ces orientations dans le cadre des négociations qui se tiendront à partir de 2022 dans l'hypothèse de la conclusion d'un nouveau contrat de ville.

## **4.2) S'engager pour la réussite éducative**

### ***Etat***

L'État s'engage à avoir recours aux professionnels les plus en contact avec les jeunes et familles, en particulier les médiateurs sociaux et les professionnels participants au dispositif de réussite éducative, notamment dans le QPV de Bellevue-Boiffiers. Le Programme de Réussite Éducation (PRE) ainsi que les CLAS, constituent à eux deux, environ 60% des crédits alloués à Saintes dans le domaine de l'éducation en QPV.

L'État s'engage à soutenir des actions d'apprentissage du bon usage d'Internet et des réseaux sociaux au sein des établissements primaires et secondaires, ainsi qu'à soutenir des expérimentations favorisant l'intervention de jeunes pairs formés en milieu scolaire.

Pour chaque jeune décrocheur ou repéré comme susceptible d'être en errance par les cellules de veille des établissements scolaires, l'État s'engage, dans le cadre des GPDS, à proposer une solution ou une prise en charge individualisée.

L'échange entre les représentants de la DSDEN et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance que sont les groupes thématiques des CISP, devra être développé et formalisé.

### ***L'Agglomération et la Ville de Saintes***

L'Agglomération s'engage à maintenir les moyens mobilisés sur l'animation du Programme de réussite éducative. La Ville et l'Agglomération s'engagent à proposer que des moyens humains de médiation sociale puissent être mobilisés ponctuellement en direction de services de l'État et en particulier des services de l'Éducation Nationale dans le cadre du futur service de médiation sociale pour accompagner des actions de formation de jeunes médiateurs entre les pairs. Les deux collectivités s'engagent à proposer des actions partenariales innovantes favorisant la réussite professionnelle des jeunes du territoire et notamment en quartier prioritaire.

## **4.3) Faire vivre le lien social au service de la sécurité de tous**

### ***État et l'Agglomération de Saintes***

L'État s'engage à favoriser ainsi qu'à encourager le développement d'actions innovantes dans les quartiers prioritaires, notamment ceux où le tissu associatif reste peu développé.

L'État ainsi que l'Agglomération de Saintes s'engagent à poursuivre les efforts émis dans la dynamique qui a été celle de l'élaboration du contrat de Ville 2015-2020, concernant le QPV Bellevue-Boiffiers. Ainsi, les acteurs s'engagent à faire reposer leurs actions autour des piliers que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, ainsi que l'emploi et

le développement économique. Le délégué du Préfet ainsi que l'élue en charge du Contrat de Ville de la CDA demeureront ainsi les interlocuteurs privilégiés quant à la présentation des projets portés dans le cadre dudit Contrat de Ville.

### ***État, Ville et Agglomération de Saintes***

L'État, la Ville et l'Agglomération de Saintes s'engagent à poursuivre leurs efforts dans la définition de projets de quartier inclusifs, en lien avec les conseils citoyens, les élus et les associations. Le délégué du Préfet poursuit à ce titre son implication en tant que cheville ouvrière de l'animation du territoire et de la coordination des différents acteurs, en mettant notamment en place un réseau d'adultes-relais du quartier ainsi que d'associations subventionnés par la Politique de la Ville. Un accent sera porté sur l'inclusion d'une stratégie d'occupation de l'espace public avec les bailleurs, le futur service de médiation sociale, la Police Municipale et les associations.

Dans le cadre de la déclinaison de la feuille de route sur la Politique de la Ville en matière d'animation de la vie sociale et de médiation sociale, l'État, la Ville et l'Agglomération de Saintes s'engagent à :

- Maintenir leur soutien aux associations de proximité ;
- Maintenir leur soutien aux 3 postes adultes relais présents sur le QPV ;
- Créer un service de médiation sociale incluant 4 médiateurs sociaux dans un premier temps (Ville, Agglomération, SEMIS, KEOLIS).
- Continuer d'animer ensemble la gestion urbaine sociale de proximité (GUSP) en coordination étroite, en y associant les habitants et les acteurs de proximité.

## V) EDUCATION

### 5.1) Sécuriser les établissements scolaires

L'ensemble des acteurs impliqués au sein du volet éducatif sont depuis de nombreuses années impliqués en vue d'assurer la sécurité de tous, et notamment du public jeune identifiable au sein des établissements scolaires. À la suite de la présentation en 2009 du plan de sécurisation des établissements scolaires par le ministre de l'Éducation nationale ainsi que le ministre de l'Intérieur, qui s'inscrivait en réponse au développement de nouvelles formes de violences ainsi que de la croissance des menaces ressenties par les communautés éducatives, de nombreux dispositifs ont été mis en place, au premier rang desquels on peut citer la constitution des Équipes Mobiles de Sécurité (EMS). Les EMS participent de la coordination de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), du niveau académique mais également des territoires et services de l'État. Les différents partenaires que sont la Gendarmerie, la Police Nationale ou encore la Police Municipale sont ainsi fortement associés depuis 2009.

#### *État*

Concernant le partage de l'information, l'Éducation nationale s'engage à renforcer sa présence dans le CISP, ainsi que dans les cellules de veille, afin d'analyser, de repérer et de mieux accompagner les publics vers des solutions adaptées.

L'Éducation nationale, par le biais de l'EMS (équipe mobile de sécurité) de la DSDEN en Charente-Maritime, s'engage à partager avec la collectivité les informations qui concernent des incidents et des faits graves relevant des domaines de compétences de la Ville et de l'Agglomération de Saintes.

L'Éducation nationale s'engage à proposer des FIL - formations d'initiatives locales – relatives à la sécurité, associant ses personnels, ceux de la Ville et de l'Agglomération de Saintes, ainsi que les forces de sécurité intérieure, notamment autour des thématiques suivantes : usages du numérique et éducation aux médias, prévention des violences sexistes et sexuelles, prévention des comportements addictifs, et lutte contre tout phénomène d'atteinte au respect des valeurs de la République.

Par le biais des forces de sécurité intérieure, de leurs correspondants éducation et des référents académiques et départementaux de sécurité, l'État s'engage à accompagner les directeurs d'école, inspecteurs du premier degré et les chefs d'établissements du second degré à la réalisation des exercices Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS), à hauteur de deux par an. L'État s'engage également à participer à ce titre à la réalisation de diagnostics de sécurité partagée. Des temps annuels seront prévus avec la Ville et l'Agglomération sur la question des travaux et aménagements : ils auront pour objectif de conseiller la Ville sur les travaux de sécurisation à mener et les précautions à prendre lors des autres travaux de réaménagement notamment extérieur (plan de végétalisation...) et à s'assurer que les conditions matérielles préalables pour mener à bien les PPMS soient réellement réunies.

L'État s'engage à financer des actions ayant pour but la prévention de la délinquance par le biais des fonds que sont la MILDECA et le FIPDR.

L'Éducation nationale s'engage à améliorer la prise en charge des personnes chargées d'une mission de service public lorsqu'elles sont victimes. À cet effet, elle favorisera la désignation de référents au sein des forces de Gendarmerie, de Police ou encore des magistrats.

**L'Éducation nationale** s'engage à fortifier sa participation au sein du Comité Départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CDESC), afin de prévenir le risque pénal, sanitaire et routier.

L'État poursuivra le déploiement du dispositif « Les cordées de la réussite » au sein de la CDA de Saintes. Basé sur l'égalité de chance, ce dernier vise à réaliser un tutorat auprès d'élèves répondant à des critères socio-économiques prédéfinis. L'école de Gendarmerie de Rochefort devra ainsi accueillir des élèves stagiaires afin de leur faire découvrir la Gendarmerie nationale ainsi que son univers. Des élèves du collège de Saint-Porchaire, donc principalement originaires de la CDA de Saintes, seront ainsi pleinement impliqués au sein de ce dispositif.

L'État s'engage à accueillir, dans le cadre du « Plan 10 000 jeunes », plusieurs élèves inscrits dans une formation scolaire comprise entre la classe de troisième et la fin du secondaire, au sein des FSI, afin qu'ils puissent y réaliser un stage. Cette possibilité d'immersion professionnelle pour les jeunes a pour objectif de favoriser le rapprochement police-population.

### ***Agglomération et Ville de Saintes***

L'Agglomération et la Ville de Saintes s'engagent à développer de nouvelles actions de prévention de la délinquance et d'occupation positive de l'espace public, à destination des jeunes, en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment l'Éducation nationale.

### ***État et Agglomération de Saintes***

L'État et l'Agglomération de Saintes s'engagent à débiter des travaux en vue de la formation d'une commission entre l'Éducation nationale, la Ville et la Préfecture, afin de traiter spécifiquement la situation des élèves en situation de décrochage scolaire, risquant à ce titre de basculer dans la délinquance.

Le décrochage scolaire peut justifier un suivi éducatif administratif ou, s'il échoue, subsidiairement judiciaire, mis en place par la DEF.

## VI) **ATTEINTES AUX PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE**

### 6.1) **Communautarisme**

Le communautarisme et, plus largement, le repli identitaire peuvent se traduire par une affiliation et une allégeance à un groupe sur une base culturelle, politique ou religieuse, avec pour finalité la remise en cause de notre modèle républicain. Aussi, la vigilance des pouvoirs publics est de rigueur lorsque la préservation des valeurs culturelle, religieuse ou sociale du groupe sont considérées comme étant supérieures à celles qui font le ciment de notre vie en société, en République.

#### **État**

Dans le cadre de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, l'État s'engage à assurer l'interface avec les élus locaux sur le suivi des cultes et de la laïcité par l'intermédiaire du référent-laïcité de la préfecture.

L'État veillera notamment au renforcement de la protection des personnes chargées d'une mission de service public.

Concernant la vie associative, l'État s'assurera de la signature par le bénéficiaire du contrat d'engagement républicain (CER) lors de l'attribution de subventions publiques, et du respect des engagements inscrits. Plus largement, l'État sera attentif au respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que des symboles de la République par les associations.

#### **Ville et Agglomération de Saintes**

La Ville de Saintes s'engage à signaler aux services de l'État toute atteinte aux principes républicains et à la laïcité, à soutenir et renforcer la protection des personnes chargées d'une mission de service public en déposant plainte au nom de la collectivité en cas d'infraction à leur encontre, et à bien faire souscrire le CER dans le cadre de l'octroi de subventions publiques conformément au Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

### 6.2) **Radicalisation**

Depuis 2014, les différents plans nationaux de prévention et de lutte contre la radicalisation ont prévu un volet préventif, situant les actions s'y inscrivant en amont des préventions de traitement de la radicalisation. Au niveau national, la lutte contre la radicalisation a été renforcée par le gouvernement à travers le plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018<sup>1</sup>, complété par la mise en place du Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme (PART). Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) indique que « *la politique de prévention de la radicalisation vise principalement l'idéologie politico-religieuse salafiste jihadiste qui constitue la menace majeure à laquelle le pays doit faire face* ». Ces actions visent à prévenir le phénomène de la

radicalisation en s'appuyant par la formation sur le développement de capacités collectives à comprendre le phénomène, à identifier et à repérer les signes et les risques liés à l'engagement de trajectoires vers la radicalisation ou les radicalités. Le signalement et sa juste orientation constituent des enjeux importants de cette thématique. Ils doivent être organisés et inscrits dans des échanges parfaitement maîtrisés.

### **6.3) Lutte contre la radicalisation**

#### ***État***

L'État s'engage à poursuivre son action de sensibilisation et de formation à la prévention de la radicalisation, à destination des agents sur les territoires où le phénomène est prégnant. Les agents publics les plus proches du terrain, étant ceux qui sont les plus susceptibles d'être confrontés à des publics radicalisés ou en voie de radicalisation, seront particulièrement visés.

L'État s'engage à poursuivre son action en la matière, dans le cadre de la Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF), que les services de la Préfecture de la Charente-Maritime organisent et pilotent. Elle vise ainsi un public de mineurs ou de majeurs en voie de radicalisation, et qui ne représentent pas de dangerosité imminente. L'État s'engage à assurer le lien avec l'Agglomération et la Ville de Saintes sur l'action menée dans ce cadre dans l'hypothèse où ce phénomène serait identifié sur le territoire.

#### ***Ville et Agglomération de Saintes***

La Ville de Saintes et l'agglomération de Saintes s'engagent à proposer que les médiateurs sociaux du futur service de médiation sociale soient formés à la prévention de la radicalisation avec le soutien de l'État et puissent intervenir pour prévenir les risques qui y sont liés.

L'agglomération de Saintes s'engage à mener une action de sensibilisation et de formation à la prévention de la radicalisation ainsi que des dérives sectaires à destination des agents de l'agglomération ainsi que des élus, avec le soutien de l'État.

## DISPOSITIONS GENERALES

Les signataires se réuniront une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre des engagements du présent contrat, proposer d'éventuels ajustements avec la définition des priorités pour l'année suivante ainsi que leur opérationnalisation. Les signataires s'engagent à suivre la mise en œuvre des conventions particulières nécessaires à la réalisation de ce contrat.

*Fait à*

*le*

**Le Préfet de la Charente-Maritime**

**Le Président de l'Agglomération de Saintes**

**Le Maire de la Ville de Saintes**

**Le Procureur de la République auprès du tribunal de Saintes**

**La Directrice académique des services de l'Éducation Nationale**

**La Directrice Départementale de la Sécurité Publique**

**Le Commandant de Groupement de la Gendarmerie**

## ANNEXE

### *Définitions des acronymes*

#### **A**

**AEM** : Association d'Enquête et de Médiation

**APJ** : Agents de Police Judiciaire

**AIR** : Accompagnement Individuel Renforcé

#### **B**

**BDE** : Bureau des Enquêtes

#### **C**

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CDA** : Communauté d'Agglomération

**CDESC** : Comité départemental d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

**CER** : Contrat d'Engagement Républicain

**CESC** : Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

**CIDFF** : Centre d'Information des Femmes et des Familles

**CIPDR** : Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

**CPTM** : Cellule de Prévention Technique de la Malveillance

**CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**CLAP** : Cellule de Lutte contre les Atteintes aux Personnes

**CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

**CLAV** : Comité Local d'Aide aux Victimes

**CODAF** : Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude

**CPRAF** : Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles

**CSI** : Contrat de Sécurité Intégrée

**CSU** : Centre de Supervision Urbain

**CVC** : Climatisation, Ventilation, Chauffage

#### **D**

**DEF** : Direction Enfants Familles

**DDSP** : Direction Départementale de la Sécurité Publique

**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**DGE** : Dispositif de Gestion des Évènements

**DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

#### **E**

**EDSR** : Escadron Départemental de la Sécurité Routière

**EMS** : Équipes Mobiles de Sécurité

#### **F**

**FIPDR** : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

**FSI** : Forces de Sécurité Intérieure

## **G**

**GIGN** : Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale

**GPDS** : Groupes de Prévention contre le Décrochage Scolaire

**GPO** : Groupe de Partenariat Opérationnel

## **I**

**ISCG** : Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie

## **L**

**LAEP** : Lieux d'Accueil Enfants Parents

## **M**

**MCPF** : Maison de Confiance et de Protection des Familles

**MILDECA** : Mission Interministérielle de Lutte contre la Délinquance et les Conduites Addictives

**MIVILUDES** : Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires

## **O**

**OPJ** : Officier de Police Judiciaire

**OVP** : Opérations de Voie Publique

**OTCE** : Opération Tranquillité Commerce Entreprise

## **P**

**PAR** : Protocole d'Accompagnement et de Responsabilisation

**PART** : Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme

**PPMS** : Plans Particuliers de Mise en Sécurité

**PRE** : Programme de Réussite Éducation

**PSPG** : Pelotons Spécialisés de Protection de la Gendarmerie

## **Q**

**QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

## **R**

**REEAP** : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

**RAID** : Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion

## **S**

**SNU** : Service National Universel

**SOLC** : Section Opérationnelle de Lutte contre les Cybermenaces

## **T**

**TGD** : Téléphone Grave Danger

**TIG** : Travaux d'Intérêt

**TNR** : Travaux Non Rémunérés

**TTR** : Traitement en Temps Réel

## **V**

**VIF** : Violences Intra-Familiales